

« LES BOUCLES DES CORDELIERS »

REGLEMENT DES ÉPREUVES 2022

Article 1 – ORGANISATEUR

Les Boucles des Cordeliers sont organisées par l'association des Morlaapieds Course dont le Siège est situé place de la Hourquie, 64160 Morlaas.

Article 2 – DATE ET NATURE DES EPREUVES

Le dimanche 16 octobre 2022 se déroulera la 22^{ème} édition des BOUCLES DES CORDELIERS comprenant 2 épreuves pédestres balisées et une course enfants.

Le retrait des dossards, les inscriptions, le départ et l'arrivée des épreuves s'effectueront place de la Hourquie à Morlaàs (64 160).

EPREUVES BALISEES

- **LE TRAIL DES FORS :**

Course chronométrée qui se décline en 2 épreuves au choix sur le même parcours :

- **16km en solo** / D+ 381, départ à 9h45
- **Relais sur le parcours de 16km / idéal en famille ou entre amis**
 - **Relais 1 : 10km** / D+ 275m
 - **Relais 2 : 6km** / D+ 106m

Le passage de relais s'effectue à la salle des fêtes de Maucor. Le deuxième relayeur devra s'y rendre par ses propres moyens. Aucun transport de participant, entre les 2 départs, n'est pris en charge par l'organisation. Chaque équipe devra s'organiser par ses propres moyens.

- **LA MORLANAISE :**

Marche Rando non chronométrée de 10 km / D+ 240m, départ 9h50

EPREUVE ENFANTS

- **MORLAA-KIDS :**

Course non chronométrée réservée aux filles et garçons de 7 à 10 ans inclus nés en 2016, 2015, 2014, 2013, 2012 (catégorie école d'athlétisme).

- Cette épreuve ne donnera pas lieu à classement. Un certificat médical ne sera donc pas nécessaire.
- L'inscription est gratuite, à partir de 10 heures. Elle devra s'accompagner d'une autorisation parentale à signer sur place.
- La course de 800 mètres maximum, s'effectuera sur un parcours non loin de la place de la Hourquie. Le départ de la course est prévu à 10h15.
- A l'issue de la course, une tombola sera organisée (dont la participation sera libre)

Article 3 – PARTICIPATION

- Les courses sont ouvertes à toutes les personnes licenciées ou non, suivants les critères du tableau ci-dessous.
- La participation des personnes mineures est soumise aux restrictions du tableau ci-dessous et devra être accompagnée obligatoirement d'une autorisation parentale.
- Pour les personnes non licenciées, la fourniture d'un certificat médical valide (moins d'un an) à l'inscription est obligatoire
- La rando marche n'est pas chronométrée et s'effectue sans nécessité de certificat médical et ne fera pas l'objet de dotation.
- Les épreuves sont ouvertes aux sports adaptés.
- Un classement scratch sera établi pour chacune des épreuves chronométrées.

Catégories	Age	Année de naissance	Trail des Fors		Morlanaise Marche	
			15km / 380D+	Relais 9 + 6km	7km Chronométré	7km Rando Non Chronométrée
Poussin	10-11 ans	2011-2012	Non Autorisé	Non Autorisé	Non Autorisé	Autorisé accompagné d'un adulte
Benjamin	12-13 ans	2009-2010				
Minime	14-15 ans	2007-2008				
Cadet	16-17 ans	2005-2006	Non Autorisé	Autorisé avec accord parental	Autorisé avec accord parental	
Junior	18-19 ans	2003-2004	Autorisé	Autorisé	Autorisé	Autorisé
Senior et Vétéran	20 ans et plus	Avant 2003	Autorisé	Autorisé	Autorisé	Autorisé

Article 4 – DROITS D'INSCRIPTION et INSCRIPTION

Droits d'inscription :

- **Trail des Fors solo : 12€**
- **Relais des Fors : 16€ (soit 8€ par coureur)**
- **La Morlanaise** : marche randonnée non chronométrée
 - **6€** pour les plus de 16 ans
 - **Gratuit** pour les moins de 16 ans
- **Morlaa-kids : Gratuit**

Le prix de l'engagement comprend la participation aux épreuves et l'accès illimité au ravitaillement d'arrivée. Comme chaque année 15% du montant des inscriptions seront reversés en soutien d'une association locale.

Comme pour les dernières éditions, dans le cadre du développement de notre démarche éco responsable, **aucune dotation** ne sera remise à l'inscription.

Dans le cadre de cette démarche, nous souhaitons :

- supprimer les gadgets achetés à l'autre bout de la planète et peu utiles
- proposer des produits locaux de bonne qualité environnementale aux ravitaillements
- investir dans des produits réutilisables pour le balisage et les ravitaillements.

Lieux d'inscription :

- **www.pyrénéeschronos.fr** jusqu'au 15/10/22 17h00.
- **RRUN Billère** (13 Route de Bayonne, 64140 Billère) jusqu'au 12/10/22 19h00.
- Sur place le jour de la course avec une majoration de **2 euros**.
- Morlaa-Kids uniquement sur place.

Article 5 – CERTIFICAT MEDICAL

Epreuves Chronométrées :

- **Non licencié** :
Présentation obligatoire d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la course à pieds en compétition datant de moins d'un an à la date des épreuves.
- **Licencié** :
Conformément à la loi 99-223 du 23 mars 1999, la présentation d'une licence sportive, en cours de validité, à la date de la manifestation, est obligatoire. Seules les licences de « **Course à pied** » (Athlé FFA, Pass Running FFA, FSGT, UFOLEP, UNSS, FSCF ou autres fédérations d'athlétisme) seront acceptées.
Les titulaires de licences ne comportant pas la mention « Course à pied » devront présenter un certificat médical de non contre-indication à la **Course à pied en compétition** datant de moins d'un an à la date des épreuves.

Toute inscription qui ne comportera pas ces documents ne pourra être prise en compte

Epreuves non chronométrées : La fourniture d'un certificat médical est facultative.

Article 6 – RESPONSABILITE / ASSURANCE

Responsabilité Civile

Les organisateurs sont couverts par une police d'assurance.
Cette assurance ne couvre pas les risques individuels des coureurs.

Assurance Individuelle Accident

Les licenciés bénéficient des garanties accordées par l'assurance liées à leur licence.
Il incombe aux autres participants de s'assurer personnellement.
Les organisateurs déclinent toute responsabilité en cas de défaillance physique, technique ou dû au non-respect du code de la route.

Article 7 – ACCUEIL ET REMISE DES DOSSARDS

- Le 15 octobre 2022 jusqu'à 12h00 : Boutique RRUN de Billère (13 Route de Bayonne, 64140 Billère.)
- Le Dimanche 16 Octobre 2022 à partir de 7H45 : Salle polyvalente de Morlàas (Place de la Hourquie).

Article 8 – CIRCULATION

Seuls les véhicules de l'organisation sont autorisés sur le parcours. Les véhicules (voitures, VTT, motos, etc..) d'accompagnement sont interdits.

Article 9 – SECURITE ASSISTANCE – RECOMMANDATIONS

Un poste de secours avec ambulance ainsi qu'un médecin seront présents sur la course.

Épreuve en autosuffisance / sans ravitaillement intermédiaire sur les parcours

Matériel recommandé :

- Réserve d'eau
- Réserve solide
- Téléphone portable avec numéro du responsable de course

Article 10 - RAVITAILLEMENTS

- Seuls les coureurs et marcheurs porteurs d'un dossard visible ont accès aux postes de ravitaillements.
- Ne rien jeter sur le sol. Utiliser les poubelles

Zones de Ravitaillements :

- Liquides au 5^{ème} kilomètre environ (course et Marche)
- Liquides et solides au relais de Maucor (course)
- A l'arrivée, liquide et solide (course et Marche)

Article 11 - ABANDONS

Sauf blessure, un coureur ne peut pas abandonner ailleurs que sur un point de contrôle ou de signalement. Il devra alors, remettre son dossard au responsable du poste de contrôle.

Il doit impérativement prévenir le responsable de course.

Le rapatriement sera décidé avec le chef de poste et le pc course.

En cas de refus du coureur ou marcheur de se faire rapatrier, l'organisateur décline toute responsabilité.

Article 12 - RESPECT DE L'ENVIRONNEMENT

Les sentiers, champs et bois privés ne pourront être réempruntés en dehors de la course, sauf autorisation des propriétaires.

Depuis 2018, Les Morlàapieds ont à cœur de renforcer leur engagement dans une démarche écoresponsable.

Afin d'atteindre cet objectif nous souhaitons que les coureurs, accompagnateurs et bénévoles s'engagent à respecter l'environnement, la flore et la faune.

Afin d'œuvrer dans ce sens :

- Des bacs de tri sélectif seront mis à disposition sur les zones de ravitaillement.
- Des verres réutilisables remplaceront les gobelets en plastiques jetables.
- Nous utiliserons du matériel réutilisable pour le balisage des parcours.
- Les dotations de course type « goodies gadget » produits à l'autre bout de la planète seront supprimés.
- Nous approvisionnerons les ravitaillements et la buvette avec des produits locaux et de saison pour notre bien-être et afin d'apporter notre soutien aux producteurs locaux.

Le jour de la course un point de collecte de vos tee-shirts de running restés au fond du placard sera mis en place afin d'en faire don à l'association : « ton tee-shirt me fait rêver »

Article 13 – REMISE DES PRIX

Elle aura lieu à la salle polyvalente de Morlaàs à partir de 11h.

Seule l'épreuve chronométrée de course est récompensée :

- **Trail des Fors :**
 - Solo : 3 premiers hommes et 3 premières femmes au classement Scratch
 - Relais : 1^{er} duo Homme, 1^{er} duo Femme et 1^{er} duo Mixte au classement Scratch

Article 14 – DROITS à L'IMAGE

En acceptant ce règlement, vous autorisez les organisateurs de l'événement, ainsi que leurs ayants droit tels que partenaires et médias, à utiliser les images fixes ou audiovisuelles sur lesquelles vous pourriez apparaître, prises à l'occasion de l'événement, dans le monde entier et pour une durée illimitée

Article 15 – INFORMATIQUE ET LIBERTE

Conformément à la loi informatique et liberté du 6 janvier 1978, vous disposez d'un droit d'accès et de rectification aux données personnelles vous concernant.

Article 16– LUTTE ANTI DOPAGE

Les participants aux Boucles des Cordeliers s'engagent à respecter rigoureusement l'interdiction de dopage ainsi que les dispositions concernant les contrôles antidopage telles qu'elles résultent des lois et règlements en vigueur, notamment les articles L 230-1 et suivants du Code des Sports. A cet égard, il est prévu la présence d'un délégué fédéral pour l'assistance du contrôle antidopage.

Article 17 – JURY

Le jury et les organisateurs se réservent le droit de prendre toute disposition ou de faire des modifications. Les décisions seront portées à la connaissance des concurrents au moment du départ.

Article 18 – DISPOSITIONS SPECIFIQUES COVID 19

Dans le cadre de la prévention de l'épidémie du COVID 19, nous demandons aux participants de respecter les règles de distanciation sociales en vigueur à la date de la course durant les épreuves et lors de la circulation dans la zone d'inscription et dans la zone départ/arrivée.

En application des recommandations gouvernementales en vigueur à la date de la course le port du masque pourra être obligatoire. Notamment au départ des épreuves sur les 200 premiers mètres du parcours et sur les 200 derniers mètres avant l'arrivée.

D'autre part, l'organisation mettra à la disposition des participants et accompagnants des solutions de gel hydro-alcoolique dans les zones d'inscription, départ et arrivée ainsi que sur les points de ravitaillement.

Par mesure de précaution, nous demandons aux personnes présentant les symptômes si après de ne pas se rendre sur le lieu de la course et de renoncer à la participation aux épreuves :

- Fièvre avec une température supérieure ou égale à 38° au repos à distance de l'activité
- Perte brutale du goût et/ou de l'odorat
- Fatigue anormale
- Reprise ou apparition d'une toux sèche
- Palpitations
- Douleur à la poitrine
- Essoufflement anormale
- Variation anormale de la fréquence cardiaque au repos ou à l'effort

Il est aussi de rigueur de ne pas :

- prendre de paracétamol à titre préventif (risque de masquer la fièvre)
- prendre d'anti inflammatoire y compris aspirine et Ibuprofène sans avis médical
- s'auto-médiquer à l'hydroxychloroquine sans avis médical

Dans tous les cas et en cas de doute **CONSULTER SON MEDECIN TRAITANT**.

Article 19 - ACCEPTATION DU REGLEMENT

Les concurrents s'engagent à respecter ce règlement du seul fait de leur inscription et dégagent la responsabilité des organisateurs pour tous incidents ou accidents pouvant survenir avant, pendant ou après l'épreuve, du fait du non-respect de ce règlement.

Les organisateurs ne procéderont à aucun remboursement de frais d'inscription à partir du moment où le départ de la course a été donné.

Si le départ des courses ne peut être donné, l'organisation procédera à un remboursement partiel des frais d'inscription.

Les organisateurs se réservent le droit de modifier tout ou partie du règlement, programme et autres données, sans préavis.